

Vaccins gratuits contre les virus du papillome humain (VPH) et l'hépatite A pour les jeunes en 4^e année du primaire

**Formulaire
à remplir à
l'intérieur**



23-291-01FA © Gouvernement du Québec, 2023

Parler des VPH avec mon enfant

Comment parler des VPH avec mon enfant?

Étant donné que les VPH se transmettent principalement lors d'activités sexuelles et que votre enfant est en 4^e année, il se peut que vous soyez mal à l'aise de parler de la vaccination contre les VPH avec lui. Vous pouvez tout simplement dire à votre enfant que c'est une vaccination importante pour les jeunes de son âge et que ça le protégera d'infections qu'il pourrait attraper lorsqu'il sera plus grand. La vaccination contre les VPH peut devenir une belle occasion d'aborder le sujet de la sexualité avec votre enfant. Si votre enfant vous pose des questions sur le sujet, assurez-vous de lui donner de l'information adaptée à son âge et à son niveau de développement psychosexuel. Pour de l'aide, vous pouvez consulter l'infirmière scolaire ou les bulletins *Mosaik*, qui sont conçus spécialement pour les parents qui souhaitent s'impliquer dans l'éducation à la sexualité de leur enfant : publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001151/.

Sites d'intérêt

Gouvernement du Québec
Vaccination
quebec.ca/vaccination

Gouvernement du Canada
Santé
Maladies et affections
Vaccins et immunisation
canada.ca

Société canadienne de pédiatrie
Vaccination
soinsdenosenfants.cps.ca

Société des obstétriciens et gynécologues
du Canada
infovph.ca
masexualite.ca

Naître et grandir
Tout ce qu'il faut savoir sur la vaccination
naitreetgrandir.com

**Pour en savoir plus, consultez également
la section Vaccination du site du
gouvernement du Québec qui comporte
une nouvelle page sur les moyens
de diminuer la douleur et l'anxiété liée
à la vaccination.**

[Québec.ca/vaccination](http://Quebec.ca/vaccination)

Les vaccins contre les VPH sont-ils sécuritaires?

Oui. Les vaccins contre les VPH sont très sécuritaires. Ils sont utilisés depuis près d'une quinzaine d'années. Plus de 300 millions de doses de ces vaccins ont été données à travers le monde. La vaccination contre les VPH est offerte aux jeunes dans toutes les provinces du Canada et dans plus de 80 pays. Depuis le début de la vaccination contre les VPH, de nombreux chercheurs mènent des travaux pour savoir s'il existe un lien entre la vaccination et des problèmes graves (comme les maladies du système immunitaire ou du système nerveux ou, encore, les problèmes de fertilité ou d'ovaires). Aucun lien n'a été fait entre la vaccination et ces problèmes.

Avec la vaccination, combien de temps la protection contre les VPH dure-t-elle?

Selon les données scientifiques, la vaccination contre les VPH protège contre les infections aux VPH, les lésions précancéreuses et les condylomes (verrues génitales ou anales) causés par le VPH inclus dans le vaccin à près de 100 % pendant au moins 14 ans. La protection à plus long terme demeure inconnue, mais on estime qu'elle devrait durer plusieurs décennies. Les études se poursuivent.

Les vaccins contre les VPH remplacent-ils les tests de dépistage des lésions précancéreuses et du cancer du col de l'utérus comme le test de Pap?

Non. Les vaccins contre les VPH ne remplacent pas ces tests de dépistage.

On recommande aux femmes actives sexuellement de 21 à 65 ans de passer un test de dépistage des lésions précancéreuses et du cancer du col de l'utérus tous les deux ou trois ans. Grâce à ce test, les lésions précancéreuses et le cancer du col de l'utérus peuvent être détectés et traités le plus tôt possible.

Pour le moment, il n'existe pas de tests fiables pour le dépistage du cancer de la gorge ou de l'anus. Il n'existe pas de tests fiables non plus pour le dépistage des lésions précancéreuses aux organes génitaux chez les hommes.

Quels sont les symptômes d'une personne qui a une infection aux VPH?

Très souvent, la personne qui a une infection aux VPH ne le sait pas parce qu'elle n'a pas de symptômes. Elle risque donc de transmettre son infection sans le savoir.

Chez les personnes qui n'ont pas été vaccinées contre les VPH, les condylomes (verrues génitales ou anales) sont l'une des infections transmissibles sexuellement les plus fréquentes. Les condylomes peuvent être gênants et apparaissent sous forme de petites bosses sur la peau ou les organes génitaux. Leur traitement peut être douloureux et nécessiter plusieurs visites médicales.

Les lésions précancéreuses aux organes génitaux et au col de l'utérus peuvent donner une variété de symptômes, comme des douleurs ou des saignements. Elles peuvent aussi être présentes sans signes ni symptômes pendant plusieurs années et parfois devenir des cancers.

Les vaccins contre les VPH

De quoi les vaccins contre les VPH sont-ils faits?

Les vaccins contre les VPH sont fabriqués à partir d'une protéine présente à la surface du virus et qui imite l'enveloppe du virus. Ils n'ont pas le pouvoir d'infecter la personne vaccinée. Ils ne peuvent donc pas donner une infection aux VPH. Ils stimulent le système immunitaire pour que celui-ci prépare des anticorps contre les VPH. Plus tard, si la personne devient exposée aux VPH, le corps sera déjà prêt et se défendra tout de suite.

Les vaccins contre les VPH ne renferment pas d'agents de conservation, de latex, d'antibiotiques, de thimérosal et de mercure. Ils contiennent un produit appelé adjuvant qui sert à augmenter la réponse du système immunitaire au vaccin.

Les vaccins contre les VPH sont-ils efficaces?

Oui. Au Québec, les infections aux VPH inclus dans les vaccins ont presque disparu chez les jeunes qui ont été vaccinés. Des études montrent que la vaccination contre les VPH est très efficace pour prévenir les infections aux VPH, les lésions précancéreuses et cancéreuses ainsi que les condylomes (verrues génitales ou anales) causés par les VPH contre lesquels protègent les vaccins. Cette haute efficacité est particulièrement observée lorsque la vaccination est débutée avant le début des relations sexuelles.

Nom de l'utilisateur	N° de dossier
----------------------	---------------

N° ID SI-PMI

À L'USAGE DU PROFESSIONNEL QUI VACCINE

DÉTAIL DES PRODUITS IMMUNISANTS ADMINISTRÉS							
Date de vaccination (année, mois, jour)	Heure (00 : 00) de vaccination	Nom du produit immunisant (vaccin)	N° de lot	Quantité/ unité	Voie d'administration	Site d'administration	
					Intra-musculaire	Bras gauche	Bras droit
					I.M.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					I.M.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LIEU DE VACCINATION :

INFORMATION SUR LE PROFESSIONNEL HABILITÉ À PROCÉDER À LA VACCINATION

Infirmière Médecin Inhalothérapeute Sage-femme Pharmacien

Nom :	Signature :	Profession (précisez) :	N° de permis :
-------	-------------	-------------------------	----------------

INFORMATION SUR L'INTERVENANT QUI A ADMINISTRÉ LE OU LES VACCINS
(À compléter seulement si l'administration du ou des vaccins a été fait par un contributeur)

Nom :	Signature :	Profession (précisez) :	N° de permis :
-------	-------------	-------------------------	----------------

Notes :

MESSAGE IMPORTANT :

Que vous choisissiez de faire vacciner votre enfant ou non :

- Remplir le formulaire de consentement (voir dernière page) ;
- Retourner le formulaire rempli rapidement à l'école.

Les vaccins contre les VPH et l'hépatite A sont recommandés à tous les jeunes en 4^e année. L'objectif de la vaccination contre les VPH et l'hépatite A est de protéger contre ces infections et leurs complications.

Les deux vaccins seront donnés à l'école en même temps par l'infirmière scolaire. Le jour de la vaccination, votre enfant devra apporter son carnet de vaccination si celui-ci n'a pas déjà été transmis à l'école et porter un chandail à manches courtes. Si votre enfant est malade ou absent de l'école le jour de la vaccination, ou si vous désirez l'accompagner lors de la vaccination, l'infirmière scolaire vous informera de la marche à suivre pour obtenir le vaccin.

Des sites Internet sont présentés à la dernière page de ce dépliant. Vous pourrez les consulter si ce dépliant ne répond pas à vos questions. Vous pourrez aussi vous adresser à l'infirmière scolaire, à votre CLSC, à votre pharmacien ou à votre médecin.



La vaccination

Les vaccins contre les VPH et l'hépatite A sont offerts en 4^e année pour les raisons suivantes :

- C'est à cet âge que le système immunitaire répond le mieux à ces vaccins.
- Il est préférable d'administrer au moins une dose de vaccin contre les VPH et au moins une dose de vaccin contre l'hépatite A aux jeunes avant qu'ils soient exposés à ces infections.
- La vaccination à l'école permet de vacciner plusieurs jeunes en peu de temps. Cela évite également des déplacements aux parents.

Mon enfant recevra deux vaccins en même temps.

Cette pratique est-elle sécuritaire?

Oui. Cette pratique est sécuritaire. Elle est utilisée depuis plusieurs décennies dans le monde entier.

Combien de doses de vaccin mon enfant recevra-t-il?

Votre enfant recevra deux doses, en même temps :

- Une dose du vaccin contre l'hépatite A;
- Une dose du vaccin contre les VPH.

Une autre dose du vaccin contre les VPH est également prévue en secondaire 3.

Les élèves qui ont un système immunitaire affaibli auront besoin de doses additionnelles de ces vaccins selon un calendrier spécial. Si c'est le cas de votre enfant, l'infirmière scolaire pourra vous donner plus d'informations et vous référer pour qu'il reçoive les doses additionnelles.

Est-ce que mon enfant devrait se faire vacciner contre l'hépatite A dans les situations suivantes?

Situation	Vaccination en 4 ^e année	Dose à recevoir en 4 ^e année	Raison
Mon enfant a déjà reçu une dose du vaccin combiné contre l'hépatite A et l'hépatite B avant l'âge de 12 mois	Oui	Une dose du vaccin contre l'hépatite A	Pour protéger votre enfant contre l'hépatite A
Mon enfant a déjà reçu une dose du vaccin combiné contre l'hépatite A et l'hépatite B après l'âge de 12 mois	Non	Aucune	Votre enfant est déjà protégé contre l'hépatite A
Mon enfant a déjà reçu une dose du vaccin contre l'hépatite A avant l'âge de 12 mois	Oui	Une dose du vaccin contre l'hépatite A	Pour protéger votre enfant contre l'hépatite A
Mon enfant a déjà reçu une dose ou plus du vaccin contre l'hépatite A après l'âge de 12 mois	Non	Aucune	Votre enfant est déjà protégé contre l'hépatite A
Mon enfant a déjà eu l'hépatite A	Non	Aucune	Votre enfant est déjà protégé contre l'hépatite A

Il n'y a pas de danger à recevoir plus d'une fois un vaccin contre l'hépatite A.

Quelles sont les réactions possibles aux vaccins?

Les vaccins contre les VPH et contre l'hépatite A sont sécuritaires. Les principales réactions qu'ils peuvent causer sont généralement sans gravité, de courte durée et ne nécessitent aucune intervention médicale :

- **Vaccin contre l'hépatite A** : dans la majorité des cas, de la douleur peut être ressentie à l'endroit où la piqûre a été faite, très souvent accompagnée de rougeur ou de gonflement. Un mal de tête, des douleur musculaires et de la fatigue sont aussi souvent ressentis. De la fièvre, des nausées ou des vomissements peuvent aussi se manifester.
- **Vaccin contre les VPH** : dans la majorité des cas, de la douleur peut être ressentie à l'endroit où la piqûre a été faite, très souvent accompagnée de rougeur ou de gonflement. De la fièvre ou des démangeaisons à l'endroit où la piqûre a été faite peuvent se manifester.

Il existe un très faible risque de réaction allergique grave à chaque vaccin. Ce type de réaction se produit généralement dans les minutes qui suivent la vaccination. L'infirmière est formée pour intervenir immédiatement afin d'arrêter la réaction allergique.

Que devrai-je faire si mon enfant a des réactions aux vaccins?

- Appliquer une compresse humide froide à l'endroit où la piqûre a été faite pour diminuer la douleur, le gonflement, la rougeur ou les démangeaisons.
- Donner de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène pour diminuer la fièvre ou les malaises au besoin.
- Consulter Info-Santé 811 ou un médecin, selon la gravité des symptômes.

Comme deux vaccins seront donnés en même temps, les réactions possibles aux vaccins seront-elles plus importantes?

Non. Les réactions possibles aux vaccins seront ressenties une seule fois et ne seront pas plus importantes.

L'hépatites A

Qu'est-ce que l'hépatite A?

L'hépatite A est une maladie du foie qui peut avoir de graves complications. Il existe plusieurs hépatites, mais les plus fréquentes sont celles qui sont causées par des virus, comme l'hépatite A et l'hépatite B..

Quels sont les principaux symptômes de l'hépatite A?

L'hépatite A peut causer :

- fatigue;
- perte d'appétit, nausées ou vomissements;
- douleurs au ventre;
- fièvre;
- diarrhée;
- peau et blanc des yeux jaunes (jaunisse);
- selles pâles et urine foncée.

Certaines personnes n'ont pas de symptômes. Elles ne savent donc pas qu'elles ont l'hépatite A et qu'elles peuvent la transmettre.

Comment se transmet l'hépatite A?

L'hépatite A se transmet par la consommation d'eau ou d'aliments ou par l'utilisation d'objets contaminés par les selles d'une personne infectée. Par exemple, on peut contracter l'hépatite A quand une personne infectée ne se lave pas les mains après être allée aux toilettes et qu'elle prépare des aliments.

Quelles sont les complications possibles de l'hépatite A?

Les complications possibles de l'hépatite A sont :

- une atteinte grave du foie;
- une fatigue persistante (pendant plusieurs semaines);
- le décès (de 0,1 à 0,3 % des cas).

Comment peut-on se protéger contre l'hépatite A?

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre l'hépatite A.

Les vaccins contre l'hépatite A

Le vaccin contre l'hépatite A utilisé en 4^e année est-il efficace?

Oui. La dose de vaccin donnée en 4^e année est suffisante pour protéger les enfants contre l'hépatite A. Au Québec, l'hépatite A a presque disparu chez les jeunes qui ont été vaccinés.

Le vaccin contre l'hépatite A utilisé en 4^e année du primaire est-il sécuritaire?

Oui. Ce vaccin est utilisé depuis plus de 25 ans. Des centaines de millions de doses de ce vaccin ont été données à travers le monde. Depuis le début de la vaccination contre les hépatites, de nombreux chercheurs mènent des travaux pour savoir s'il existe un lien entre la vaccination et des maladies graves (comme les maladies du système immunitaire ou du système nerveux). Aucun lien n'a été fait entre la vaccination et ces maladies.

Avec la vaccination, combien de temps la protection contre l'hépatite A dure-t-elle?

Chez les personnes en bonne santé, la protection contre l'hépatite A dure au moins 25-35 ans après une dose de vaccin. Les études se poursuivent, mais rien n'indique qu'une dose de rappel est nécessaire plus tard dans la vie.

Les VPH

Qu'est-ce que les VPH?

Les VPH sont parmi les virus les plus répandus dans le monde et ils sont très nombreux. On en compte plus de 100 types différents. Certains VPH peuvent causer des condylomes (verrues génitales ou anales), des lésions précancéreuses ou des cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de la gorge. Le VPH 16 est responsable de la majorité des cancers causés par les VPH chez les femmes et de presque tous les cancers causés par les VPH chez les hommes.

Comment les VPH se transmettent-ils?

Les VPH se transmettent par le contact intime avec la peau ou la muqueuse d'une personne infectée. Les VPH se transmettent principalement lors des activités sexuelles.

Qui peut avoir une infection aux VPH?

En l'absence d'une vaccination, environ 75 % des hommes et des femmes auront une infection aux VPH au moins une fois dans leur vie. Les hommes et les femmes peuvent être infectés par plus d'un VPH à la fois et l'être plus d'une fois par le même VPH.

Comment peut-on se protéger contre les VPH?

La vaccination contre les VPH demeure le meilleur moyen de protection contre les VPH et il est préférable de débiter la vaccination avant le début des relations sexuelles. Cependant, les vaccins contre les VPH ne protègent pas contre les autres infections transmissibles sexuellement ni contre tous les VPH. L'utilisation du condom reste donc importante, même si l'un des partenaires ou les partenaires ont été vaccinés contre les VPH.

Le condom diminue le risque d'infection par les VPH. Toutefois, il ne protège pas totalement parce qu'il ne couvre pas la peau autour des organes génitaux. Des VPH peuvent être présents sur la peau non couverte par le condom.

Contrairement à certaines croyances, le test de Pap ne protège pas contre les VPH. Il permet de détecter les lésions précancéreuses et le cancer du col de l'utérus qui ont été causés par une infection aux VPH.

Santé
et Services sociaux
Québec



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À LA VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE A ET CONTRE LES VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN (VPH) EN 4^e ANNÉE DU PRIMAIRE

- **Remplissez toutes les sections du formulaire y compris l'encadré ci-haut à l'aide d'un stylo.**
- **Signez le formulaire.**
- **Détachez le formulaire du dépliant et retournez-le sans délai à l'école, que vous acceptiez ou non la vaccination.**

Identification complémentaire				
Nom de l'école	Groupe			
Nom du parent 1	Nom du parent 2	Nom du tuteur (s'il y a lieu)		
Ind. rég.		Numéro		
Votre statut : <input type="checkbox"/> Parent 1 <input type="checkbox"/> Parent 2 <input type="checkbox"/> Tuteur		Téléphone où l'on peut vous joindre		
Antécédents médicaux et vaccinaux de l'enfant				
1. Votre enfant a-t-il déjà eu une réaction allergique grave qui a nécessité des soins médicaux d'urgence? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Si oui, indiquez la cause : <input type="checkbox"/> Vaccin <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____				
2. Votre enfant a-t-il des problèmes avec son système immunitaire en raison d'une maladie (ex. : <i>leucémie</i>) ou d'un médicament (ex. : <i>chimiothérapie</i>)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Veillez fournir le carnet de vaccination de votre enfant lorsque l'infirmière en fera la demande, que vous acceptiez ou non la vaccination. Ces informations seront validées et consignées, incluant les doses qui seront administrées.				
Consentement (décision) du parent ou du tuteur				
Comme parent ou tuteur d'un enfant de moins de 14 ans, vous devez prendre les décisions relatives à la vaccination de cet enfant.				
Les explications vous permettant de prendre une décision éclairée vous sont fournies dans le dépliant qui est joint à ce formulaire. Pour toute explication additionnelle sur les programmes de vaccination, veuillez communiquer avec votre CLSC ou l'infirmière de l'école.				
Vous devez vous prononcer sur les points qui suivent, en cochant, pour chacun de ces points, la case indiquant votre consentement ou votre refus. Vous devez signer ensuite au bas de la section. Lorsque vous donnez votre consentement, celui-ci s'applique à toute la série vaccinale, qui comprend 1 dose de chacun des vaccins mentionnés ci-dessous.				
1. Indiquez si vous acceptez ou si vous refusez que votre enfant soit vacciné contre l'hépatite A. [En 4 ^e année du primaire, une dose de vaccin contre l'hépatite A est administrée. Si votre enfant a déjà été vacciné contre cette maladie, l'infirmière administrera le vaccin seulement si requis].				
<input type="checkbox"/> JE CONSENS à ce que mon enfant reçoive ce vaccin.				
<input type="checkbox"/> JE REFUSE que mon enfant reçoive ce vaccin.				
<input type="checkbox"/> NE S'APPLIQUE PAS car mon enfant a déjà été vacciné contre l'hépatite A ou a déjà fait l'hépatite A.				
2. Indiquez si vous acceptez ou si vous refusez que votre enfant soit vacciné contre les VPH (virus du papillome humain). [En 4 ^e année du primaire, une dose de vaccin qui protège contre plusieurs types de VPH est administrée].				
<input type="checkbox"/> JE CONSENS à ce que mon enfant reçoive ce vaccin.				
<input type="checkbox"/> JE REFUSE que mon enfant reçoive ce vaccin.				
<input type="checkbox"/> NE S'APPLIQUE PAS car mon enfant a déjà été vacciné contre les VPH.				
Signature du parent ou du tuteur	Date	Année	Mois	Jour